

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-552

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-552

**Soutien au DEFLE pour réfugiés - Université de Bordeaux Montaigne - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre.

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a conçu, en 2017, sur la base de l'expérience acquise par le Département de français langue étrangère (DEFLE) en matière d'enseignement du français langue étrangère (FLE), un programme global expérimental destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. Ce programme vise à l'intégration de ces publics dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées, sous protection subsidiaire et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Innovant par de nombreux aspects, ce programme a pour objectif d'accompagner les étudiants dans tout leur parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur ou/et à l'insertion professionnelle.

La Métropole a souhaité accompagner ce dispositif dès sa mise en place expérimentale.

Le DEFLE accueille depuis 2017 des étudiants en exil, grâce à des financements obtenus du Conseil régional, de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et de Bordeaux Métropole.

L'inscription au dispositif ne permettant cependant pas aux étudiants d'être éligibles aux aides du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), entraînant une multitude de difficultés, susceptibles d'impacter les projets de poursuite d'études et d'intégration au sein de la société française, ce programme a évolué avec la création des diplômes universitaires (DU) passerelle par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MenS). Ces DU, reconnus par le ministère comme un diplôme, permettent aux étudiants réfugiés et bénéficiant de la protection subsidiaire de moins de 28 ans de bénéficier des aides du CROUS.

Pour cette raison, le DEFLE de l'UBM, en partenariat avec l'Université de Bordeaux (UBx) et l'association internationale de mobilisation pour l'égalité (AIME), a créé le DU passerelle

« TREMPLIN ».

Présentation et objectifs du D.U. TREMPLIN

Le DU vise, par le biais de l'inclusion, à l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants en exil.

La création de ce DU s'est inscrit dans l'un des objectifs de l'action 5 - accueil et accompagnement des étudiants et chercheurs migrants - de la convention de coordination territoriale (CCT), signée le 1er avril 2020, par sept établissements de la région Nouvelle Aquitaine (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Politiques, Bordeaux Sciences Agro et Bordeaux INP).

Cette coopération marque la volonté des établissements signataires de travailler ensemble pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et universitaires migrants sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Ce programme s'adresse aux jeunes en situation d'exil, résidant en Gironde et titulaire du baccalauréat ou équivalent et accueille une soixantaine d'étudiants chaque année.

Le DU passerelle « TREMPLIN » bordelais a accueilli ses premiers étudiants en septembre 2021. Le DU a obtenu le renouvellement de son habilitation pour deux ans, en juillet 2023.

Depuis sa création, le DU est complet chaque année et dispose d'une longue liste d'attente. Le dispositif est connu par les acteurs locaux : plus de cinquante associations, organismes et centres d'accueil ont été contactés lors de sa création et sont invités chaque année aux événements organisés dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés.

Durant l'année universitaire 2022 - 2023, le DEFLE a accueilli 56 étudiants, parmi lesquels 23 ont reçu les bourses sur critères sociaux du CROUS, 19 ont bénéficié d'un logement du CROUS. Concernant les projets de reprise d'études : 16 étudiants, ayant atteint le niveau de français B2, sont sortis du dispositif pour intégrer des cursus d'enseignement supérieur.

Contenu de la formation

Le DU passerelle TREMPLIN est une formation qui s'adresse aux personnes en exil diplômées du baccalauréat. Elle comprend des cours de français, des activités culturelles, un accompagnement socio-professionnel et une aide à la reprise d'études en France.

Le DU TREMPLIN comprend 16h de cours de français par semaine, dispensées par le DEFLE. L'objectif est d'emmener les étudiants au niveau de français requis pour intégrer la filière d'enseignement supérieur visée. Les étudiants inscrits au DU TREMPLIN sont intégrés dans les groupes d'enseignement du français du DEFLE, en fonction de leur niveau.

En parallèle des cours de français, le DU propose un accompagnement et un suivi plus global afin de favoriser l'intégration et la réalisation du projet de reprise d'études de chaque étudiant. Des tuteurs accompagnent les étudiants du DU, à raison de 2h par semaine. Ils assurent un soutien académique et méthodologique aux étudiants. L'association AIME met en relation des étudiants francophones inscrits dans l'enseignement supérieur avec des étudiants migrants. Ce compagnonnage favorise la pratique du français de manière informelle et régulière. Le DU TREMPLIN est également partenaire de la caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde qui propose aux étudiants un accompagnement dans leurs démarches d'accès aux soins.

Le DU passerelle TREMPLIN en 2023 - 2024

Depuis septembre 2023, le DEFLE accueille une promotion de 40 étudiants.

Concernant le contenu pédagogique, plusieurs modifications permettent de renforcer le dispositif d'accompagnement vers la reprise d'études. Les étudiants bénéficient :

- de cours de « Français sur Objectifs Universitaires »,
- d'ateliers collectifs animés par l'université de Bordeaux sur les thématiques : « préparation de la lettre de motivation », « préparation du CV », « préparation d'un entretien »,
- d'un atelier collectif par semestre visant à leur présenter le système d'études supérieures français ainsi que les procédures et le calendrier des candidatures ;
- un accompagnement individualisé pour déposer leurs candidatures ;
- de tuteurs (étudiants francophones) ;
- de points réguliers avec les responsables du programme.

Dispositifs d'urgence Ukraine 2022-2023 Université Bordeaux Montaigne

Avec la guerre en Ukraine, la France a accueilli des Ukrainiens fuyant la guerre. Dans ce contexte, le département d'études du français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne a en 2022 cherché à répondre aux demandes nombreuses d'aide. En effet, au moment de l'arrivée des premiers Ukrainiens (étudiants, familles), l'université a été sollicitée par les collectivités territoriales pour fournir des manuels et de l'aide méthodologique pour les bénévoles. C'est afin de répondre aux besoins des bénévoles qu'ont été mises en place deux formations de formateurs en 2022.

L'Université Bordeaux Montaigne a également très rapidement été sollicitée par les étudiants déplacés d'Ukraine (pour la très grande majorité des **étudiantes**). L'Université Bordeaux Montaigne a donc mis en place un dispositif d'urgence financé sur fonds propres autour de l'apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE).

Une **formation intensive en français** d'un mois (16h/semaine) pendant 4 semaines a été mise en place du 30 mai au 24 juin 2022. Face à la demande, il a été ajouté un deuxième groupe, pour atteindre un total de 30 étudiants. L'objectif était de proposer aux étudiants arrivant dans les familles d'accueil de la région bordelaise, diplômés d'un bac ou équivalent, tous niveaux confondus, une formation intensive en français à l'Université.

De plus, face à l'affluence et pour répondre à la détresse de cette population, l'Université Bordeaux Montaigne a aussi financé un groupe supplémentaire de 16 étudiants pendant son stage d'été organisé du 4 au 22 juillet 2022 inclus. L'objectif de ces stages est de permettre aux réfugiés de communiquer en français et de commencer à imaginer une poursuite d'études en France ou au moins la validation de certaines UE au sein de leur formation de départ en Ukraine. Pour la plupart des débutants, ces formations intensives ont été essentielles pour qu'ils puissent mieux vivre leur installation en France et faciliter leur intégration au sein des familles d'accueil.

L'Université Bordeaux Montaigne a ainsi ouvert un groupe supplémentaire dans le cadre du diplôme universitaire passerelle TREMPAIN accueillant 16 étudiants.

La Formation à l'attention des bénévoles associatifs

L'Université Bordeaux Montaigne a également mis en place un dispositif d'urgence pour accompagner les bénévoles appelés à enseigner le FLE dans le cadre de l'accueil des déplacés d'Ukraine.

La formation gratuite des formateurs en FLE bénévoles dans les associations bordelaises dont l'objectif est de former des bénévoles associatifs locaux à l'enseignement du FLE. Cette formation proposée par les enseignants du DEFLE s'adresse aux personnes du terrain associatif qui enseignent le français au public migrant. Chaque formation a une capacité d'accueil de 20 apprenants (bénévoles de tout âge et horizon) par session. Il s'agit de 39h de cours déclinés en 3 modules pragmatiques à la demande, répartis sur 2 mois. Ce format sera ajusté en fonction des besoins exprimés.

La formation en 2023 - 2024

Fort de cette expérience, le DEFLE souhaite continuer de proposer ce dispositif et de le développer en proposant deux nouvelles éditions de la formation en 2024, dont le contenu et l'organisation ont été retravaillés par les deux responsables pédagogiques.

En 2023 - 2024, la formation proposée par les enseignants du DEFLE aura toujours une capacité d'accueil de 20 apprenants (bénévoles de tout âge et horizon) par session. Deux sessions de 60h chacune permettront d'ajuster les modules proposés, d'augmenter le nombre de modules pratiques et d'instaurer un véritable suivi au long terme. Des réunions de suivi par petits groupes ainsi que des réunions de régulation afin de mieux accompagner les bénévoles et apporter des réponses aux questions qui émergent souvent après avoir mis en œuvre un cours.

Le nouveau format sera le suivant : les contenus sont enrichis et structurés selon deux axes : « Connaître son public » et « Varier sa pratique », pour répondre aux attentes des participants exprimant des besoins en matière de réponses concrètes, d'outils pédagogiques opérationnels et de diversification des méthodes d'enseignement. Les contenus de la didactique du FLE, socle de la formation pour les migrants, sont maintenus et complétés par des contributions issues des domaines du Français Langue Seconde et de la Langue d'Intégration. Dans cette perspective, le contenu « Accompagner les parents migrants dans le parcours scolaire de leurs enfants » avait déjà été intégré à la formation du printemps 2023 et avait été très bien reçu.

Ces interventions ont encouragé une évolution de la formation dans le but d'aider les bénévoles à accompagner les personnes en exil dans leur intégration sociale grâce à l'enseignement de la culture française, la culture englobant ici la culture scolaire, la culture sociale et celle d'enrichissement personnel. C'est ainsi que la formation accueillera également les cours-ateliers suivants :

- « Animer un cours à partir d'une sortie culturelle »
- « Se positionner face à la réalité des situations d'interculturalité »
- « Des activités ludiques pour travailler l'oral ».

En outre, des pratiques de théâtre-forum permettront de familiariser les bénévoles avec la gestion de situations relationnelles complexes en classe, en utilisant des simulations et en favorisant la collaboration.

Enfin, il est à noter que les réfugiés qui ne sont pas dans un parcours de poursuite d'études supérieures ont été intégrés au sein d'autres parcours plus adaptés du DEFLE avec une exonération des frais d'inscriptions prise en charge par l'université Bordeaux Montaigne en propre.

Plan de financement

Bordeaux Métropole soutient ce programme depuis 2018 avec un soutien chaque année à hauteur de 40 000 €.

Dans ce cadre, l'Université Bordeaux Montaigne sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 40 000 € TTC en fonctionnement pour un budget global 234 257 € TTC pour l'année universitaire 2023 - 2024.

	Budget 2023 - 2024	Budget 2022 – 2023
Budget global	234 257	210 384 €
Charges de personnel	231 257 Soit 98,72% du budget total	200 684 € Soit 95,39 % du budget total
% de participation de BM / Budget global	40 000 € Soit 17,07%	40 000 € Soit 19,01 %

Il est à noter que l'appel à projet du FSE qui finançait ce dispositif à hauteur de 106 560 € par an, ne sera attribué qu'en fin d'année 2023. Pour cette raison, ils n'apparaissent pas à ce stade dans les recettes du plan de financement du projet et seront le cas échéant portés en propre par l'Université Bordeaux Montaigne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande n°2023-01194 en date du 19 septembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 40 000 € pour son programme d'actions 2023-2024 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame PAPIN, Monsieur ALCALA, Madame ANFRAY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame CURVALE, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur GUILLEMIN, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	